



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

IHP/IC-XXI/8
Paris, le 13 mai 2014
Original anglais

Programme hydrologique international

21^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 18-20 juin 2014)

Point 9.4 de l'ordre du jour provisoire

L'EAU DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé

Le présent document fournit un bref résumé des contributions de l'UNESCO-PHI à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, par le biais de différents processus interdépendants et convergents. Il met l'accent en particulier sur les contributions du PHI aux débats visant à faire reconnaître le rôle essentiel de l'eau dans les objectifs de développement durable en vue de la formulation d'un objectif distinct consacré à ce domaine.

Décision requise : Le Conseil souhaitera peut-être adopter le projet de résolution proposé au paragraphe 23 et qui figure en annexe.

1. Contexte

1. Depuis le Sommet 2010 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'adoption de son document final intitulé « *Tenir les promesses : unis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement* », des débats sur la définition du programme de développement pour l'après-2015 ont eu lieu dans le cadre de différents processus interdépendants et convergents qui évoluent en permanence. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, les États membres ont convenu dans le document final Rio + 20 « *L'avenir que nous voulons* » de lancer le processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) qui s'appuieront sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en incluant également les autres défis du développement durable.

2. Suite à ces développements, différents processus ont eu lieu au sein et en dehors du système des Nations Unies. L'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, coprésidée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été créée afin de soutenir les préparatifs du programme de développement pour l'après-2015 à l'échelle du système des Nations Unies en enrichissant le débat par des données analytiques, de l'expertise et des activités de sensibilisation. En juin 2012, l'équipe spéciale a publié son premier rapport intitulé « *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* ». Le rapport présente la vision du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015. En dehors du système des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a créé un Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, afin de fournir des conseils dans la préparation du cadre mondial de développement pour l'après-2015 et de répondre à la demande des États membres d'organiser des consultations inclusives faisant participer la société civile, le secteur privé, les universités et les institutions de recherche, en vue de contribuer au cadre de développement pour l'après-2015.

2. Contributions de l'UNESCO-PHI au processus de l'après-2015

3. Le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO a contribué activement aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les OMD, en particulier la cible relative à l'eau et à l'assainissement. Conscient de l'importance de l'eau pour le développement durable et de ses liens avec d'autres enjeux du développement, le PHI accorde une attention particulière à la nécessité de poursuivre les efforts mondiaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et sur d'autres questions relatives à l'eau dans le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015. En tant qu'organisme chef de file dans la promotion des sciences de l'eau au sein du système des Nations Unies, le PHI a pris des mesures actives pour accorder davantage de place aux questions liées à l'eau dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. En mettant en lumière les domaines d'expertise et les avantages comparatifs de l'UNESCO, le PHI a contribué à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des ODD sur les questions liées à l'eau par le biais de deux grands processus interdépendants :

- (a) La consultation thématique sur l'eau
- (b) La formulation des objectifs de développement durable, et notamment d'un ODD distinct consacré à l'eau.

L'UNESCO a également encouragé les discussions sur l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD dans le cadre des manifestations de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013.

(a) Consultation thématique sur l'eau

4. Dans le cadre du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a mené une série de consultations thématiques mondiales et nationales visant à encourager une discussion inclusive à l'échelle mondiale faisant participer toutes les parties prenantes, afin de passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et d'examiner les domaines et les questions éventuels à inclure dans les ODD. Une série de onze consultations thématiques multipartites ont été menées, auxquelles des consultations sur l'eau et l'énergie se sont ajoutées ultérieurement. La consultation thématique mondiale sur l'eau a été menée de décembre 2012 à mars 2013 et a été dirigée et coordonnée par l'équipe spéciale des Nations Unies sur l'eau. Compte tenu des principales questions relatives à l'eau qui ont été mises en évidence dans le document final de la Conférence Rio + 20, la consultation thématique sur l'eau a donné lieu à trois sous-consultations : (i) eau, assainissement et hygiène ; (2) gestion des ressources en eau ; et (iii) gestion des eaux usées et qualité de l'eau. La consultation thématique sur l'eau s'est achevée par une table ronde organisée durant la Journée mondiale de l'eau 2013 à La Haye, dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013.

5. L'UNESCO-PHI a participé à la consultation thématique sur l'eau en fournissant des contributions techniques aux trois sous-consultations et en coordonnant les débats. Les contributions ont été fournies par le biais de deux processus : dans le cadre des contributions globales de l'UNESCO aux consultations thématiques, et à travers les débats coordonnés par l'ONU-Eau. Durant la consultation, le PHI a contribué à l'élaboration des documents-cadres des consultations, participé activement aux discussions en ligne et codirigé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) les débats sur « l'eau pour la paix » de la sous-consultation sur la gestion des ressources en eau. Ces contributions du PHI ont mis l'accent en particulier sur la sécurité de l'eau, conformément aux principaux domaines thématiques définis dans le plan stratégique de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) pour 2014-2021 intitulée « *Sécurité de l'eau : réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux* », et ont mis en lumière les domaines dans lesquels le PHI dispose d'une solide expertise et d'un rôle de chef de file au sein de la communauté internationale. Le PHI a par ailleurs mobilisé son réseau de comités nationaux du PHI et de centres et chaires relatifs à l'eau en vue de leur participation active à la consultation thématique mondiale sur l'eau et aux processus de consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015. Le PHI a également contribué à d'autres consultations thématiques dans des domaines étroitement liés à l'eau tels que la durabilité environnementale, l'éducation, la santé, les inégalités et la faim et l'insécurité alimentaire.

(b) Objectifs de développement durable

6. Le document final de la Conférence Rio + 20 intitulé « *L'avenir que nous voulons* » a appelé à lancer le processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable, sans faire référence à des objectifs spécifiques. Il indique que les ODD doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour après 2015, et qu'ils doivent être en nombre limité, ambitieux et faciles à comprendre.

Proposition de l'UNESCO-PHI sur l'eau dans les ODD

7. En tant qu'institution chef de file des Nations Unies dans le domaine des sciences de l'eau, l'UNESCO-PHI a contribué de manière substantielle aux différents processus parallèles visant à soutenir et à donner des conseils pour la formulation des objectifs relatifs à l'eau dans le cadre des futurs ODD. Compte tenu du rôle essentiel de l'eau dans le développement durable, le PHI considère que les ODD devraient fournir un cadre pour s'attaquer aux problèmes de l'eau au-delà de la cible sur l'eau et l'assainissement fixée par les OMD. À cette fin, il est nécessaire que le(s) futur(s) objectif(s) relatif(s) à l'eau intègre(nt) d'autres questions cruciales liées à l'eau telles que l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la qualité de l'eau et la gestion des eaux usées, l'approche de

gestion intégrée des ressources en eau et les catastrophes liées à l'eau. La sécurité de l'eau est un problème de plus en plus préoccupant, compte tenu de la croissance démographique rapide, de l'urbanisation incontrôlée, des changements dans l'utilisation des sols et de la dégradation de la qualité de l'eau et de l'impact croissant du changement climatique. Par conséquent, la contribution du PHI à l'ODD sur l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 met l'accent sur la sécurité de l'eau, afin de refléter la priorité du PHI-VIII.

8. L'UNESCO-PHI propose d'inclure dans le cadre des ODD un objectif global distinct consacré à l'eau, « **Assurer la sécurité de l'eau pour le développement durable** », portant sur le concept général de « sécurité de l'eau » et englobant les aspects humains, environnementaux et économiques de la sécurité de l'eau pour le développement durable. Le concept de sécurité de l'eau répond aux principaux défis relatifs à l'eau et le plan stratégique du PHI-VIII le définit comme « *la capacité d'une population de préserver l'accès à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour maintenir durablement la santé des êtres humains et des écosystèmes à l'échelle d'un bassin hydrologique, et d'assurer une protection efficace de la vie et des biens contre les risques liés à l'eau* ».

L'objectif proposé comprend les cibles suivantes :

Cible 1 : Mettre l'eau potable et les services d'assainissement à la disposition de tous d'ici à 2030.

Cette cible suit le même principe que la cible actuelle des OMD sur l'eau et l'assainissement. Si les efforts se poursuivent, il sera possible de réaliser l'accès universel à l'eau potable d'ici à 2030.

Cible 2 : D'ici à 2030, réduire de 20 % les utilisations agricoles et industrielles de l'eau et de 15 % ses utilisations domestiques et accroître la productivité des ressources en eau de 50 % dans tous les secteurs, en adoptant des méthodes de gestion de la demande d'eau, des cultures moins gourmandes en eau et des technologies permettant d'économiser l'eau, et en favorisant la réutilisation sûre des eaux usées.

Cette cible vise à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour remédier au défi de la rareté de l'eau et réduire les prélèvements afin de garantir la durabilité des ressources en eau. Les méthodes de gestion de la demande d'eau doivent donc constituer un élément important des ODD relatifs à l'eau.

Cible 3 : D'ici à 2030, augmenter de 50 % le nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des politiques et des programmes d'enregistrement public des droits d'utilisation de l'eau, sur la base des principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

Cette cible met l'accent sur la GIRE, qui est importante pour remédier au problème de l'utilisation non réglementée et non durable des ressources en eau limitées et pour souligner l'interdépendance des différentes utilisations de ces ressources.

Cible 4 : D'ici à 2030, réduire de 30 % l'impact des principales sources de pollution de l'eau à l'échelle nationale, en portant à au moins 80 % le taux de collecte de traitement des eaux usées municipales et à au moins 95 % le taux de traitement des eaux usées industrielles, en réduisant de 30 % la pollution provenant de sources diffuses, et en prenant des mesures afin de réduire la pollution à la source.

La pollution est un problème global dans la mesure où les risques de dégradation se traduisent directement par des impacts environnementaux, sociaux et économiques, et il est nécessaire d'agir rapidement pour remédier à ce problème de plus en plus important. L'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion des eaux usées est une condition préalable pour avoir accès à une eau propre et à des installations sanitaires, ainsi que pour

remédier aux défis relatifs à la santé, à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'environnement, et est donc essentielle pour le développement durable.

Cible 5 : D'ici à 2030, réduire de moitié les pertes en vies humaines et les dégradations matérielles causées par les catastrophes liées à l'eau, en améliorant la résilience des nations.

Compte tenu de la croissance démographique, de l'urbanisation et des changements climatiques, les catastrophes liées à l'eau devraient se multiplier à l'avenir. Il est donc d'une importance cruciale de s'attaquer à ces problèmes.

9. Le PHI accorde en outre beaucoup d'importance aux questions transversales, notamment à l'éducation relative à l'eau et au renforcement des capacités, à la recherche scientifique, aux méthodes scientifiques et technologiques innovantes et au partage des connaissances, qui sont les pierres angulaires de l'approche de l'UNESCO. Ces questions transversales doivent également être prises en compte dans les ODD afin de créer un cadre de soutien aux modalités de leur mise en œuvre, comprenant l'accès à l'innovation scientifique et à la technologie, le renforcement des capacités et le financement.

10. Les questions relatives à l'eau sont étroitement liées à d'autres questions de développement telles que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, les inégalités entre les sexes, l'intégrité des écosystèmes, le changement climatique, les catastrophes, etc. Le PHI met donc l'accent sur la reconnaissance des liens entre l'eau et d'autres secteurs dans le cadre des ODD et participe aux débats dans d'autres domaines étroitement liés à l'eau tels que l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition (domaine prioritaire 2) ; l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes (domaine prioritaire 5) ; les infrastructures (domaine prioritaire 10) ; les villes et les établissements humains durables (domaine prioritaire 13) et le climat (domaine prioritaire 15), tels que présentés dans le document du Groupe de travail ouvert (GTO) des Nations Unies sur les domaines prioritaires des ODD.

Contributions de l'UNESCO-PHI par le biais du processus dirigé par l'ONU-Eau

11. En 2013, l'ONU-Eau a créé un groupe de travail chargé de coordonner la préparation d'un document contenant les conclusions et les recommandations conjointes de ses membres et de ses partenaires sur un objectif mondial pour l'eau post-2015. Durant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2013, un premier projet de document complet a été présenté et examiné lors de différentes séances. Plusieurs séries d'examen, de consultations et d'observations ont suivi, notamment le Sommet de Budapest sur l'eau ainsi qu'un événement parallèle lors de la 6^e session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. En décembre 2013, un atelier de deux jours auquel ont participé les membres et les partenaires de l'ONU-Eau a été organisé à Genève, afin d'examiner et d'atteindre un consensus sur la proposition de l'ONU-Eau concernant la définition d'un objectif pour l'eau post-2015 comprenant des éléments relatifs à la gouvernance de l'eau et aux catastrophes liées à l'eau. Le projet final du rapport « Conseil technique » intitulé « *Un objectif mondial pour l'eau, post-2015* » a été approuvé à la réunion de l'ONU-Eau à New York en janvier 2014.

12. Un large éventail de parties prenantes ont participé à ce vaste processus de consultation, notamment les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO et du réseau du PHI. En tant que membre de l'ONU-Eau, le PHI a participé activement aux débats conduits par cette dernière sur le rôle de l'eau dans les ODD ainsi qu'à la préparation de ce rapport. Par conséquent, la proposition de l'ONU-Eau relative à un objectif spécifique pour l'eau, « ***Garantir un accès à l'eau durable pour tous*** », est très similaire à celle de l'UNESCO-PHI. L'objectif proposé par l'ONU-Eau comprend les cibles interdépendantes suivantes :

Cible 1 : Garantir l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH).

Cible 2 : Renforcer l'utilisation et le développement durables des ressources en eau dans tous les pays.

Cible 3 : Tous les pays encouragent une gouvernance de l'eau équitable, participative et responsable.

Cible 4 : Réduire les quantités d'eaux usées non traitées et la pollution par les nutriments, et promouvoir la réutilisation des eaux usées.

Cible 5 : Réduire la mortalité et les pertes économiques dues aux catastrophes liées à l'eau d'origine naturelle et humaine.

13. Tout comme la proposition de l'UNESCO-PHI, la proposition de l'ONU-Eau relative à un objectif de développement durable sur l'eau souligne l'importance de la sécurité de l'eau pour le développement durable, en mettant l'accent sur l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le traitement des eaux usées et les catastrophes liées à l'eau. L'objectif proposé par l'ONU-Eau inclut en outre la question de la gouvernance de l'eau.

Contributions de l'UNESCO-PHI au Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

14. L'UNESCO-PHI fournit également des conseils et des données techniques à d'autres processus contribuant à l'élaboration du programme pour l'après-2015 et des ODD, notamment aux travaux du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.

15. Le rapport final du groupe intitulé « *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable* » demande un objectif spécifique relatif à l'eau pour « **assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement** ». Cette proposition d'objectif comprend les cibles suivantes :

Cible 1 : Garantir à tous l'accès à l'eau potable.

Cible 2 : Mettre fin à la défécation en plein air, garantir à tous l'accès à des installations sanitaires.

Cible 3 : Aligner les prélèvements d'eau douce sur les réserves renouvelables et améliorer l'utilisation des ressources en eau dans le secteur agricole, dans le secteur industriel et en zone urbaine.

Cible 4 : Recycler ou traiter toutes les eaux usées municipales et industrielles avant leur rejet.

16. La proposition du groupe de haut niveau souligne l'importance de l'eau et de l'assainissement afin de poursuivre les efforts au niveau de la cible des OMD correspondante. La proposition et les contributions du PHI relatives à un objectif de développement durable sur l'eau se retrouvent clairement dans la proposition du groupe de haut niveau, notamment en ce qui concerne sa cible sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Les cibles sur l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et sur le traitement des eaux usées coïncident également avec la proposition du PHI. En revanche, l'objectif proposé par le groupe accorde moins d'importance à la sécurité de l'eau et aux catastrophes liées à l'eau.

Contributions de l'UNESCO-PHI au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable

17. La contribution la plus importante de l'UNESCO-PHI à la formulation des ODD relatifs à l'eau est apportée aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ODD, par le biais de l'ONU-Eau et de l'équipe d'appui technique (TST) des Nations Unies. Le Groupe de travail ouvert (GTO) a été créé par l'Assemblée générale en janvier 2013 afin de préparer une proposition sur les ODD et s'assurer de l'implication des parties prenantes et des experts pertinents. Tout au long de ses 10 sessions tenues de mars 2013 à avril 2014, le GTO a considéré les questions relatives à l'eau comme l'un des domaines principaux, ce qui l'a conduit à

formuler le domaine prioritaire 6 sur « l'eau et l'assainissement » dans son document sur les domaines prioritaires susceptibles d'être traduits en ODD.

18. Les cibles du domaine prioritaire 6 mettent l'accent sur l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ; la réduction de la pollution de l'eau et la gestion des eaux usées ; l'efficacité de l'utilisation de l'eau ; la GIRE, notamment la coopération transfrontière appropriée ; l'amélioration de la qualité de l'eau ; et les catastrophes liées à l'eau. En outre, des cibles spécifiques sont également prévues telles que l'approvisionnement durable en eau et la protection des écosystèmes, l'élimination des déchets toxiques dans les plans d'eau, et les investissements dans la collecte et le stockage sûr de l'eau.

19. Le PHI a largement contribué aux travaux du GTO en fournissant des données et des contributions techniques, notamment en formulant des observations techniques et analytiques sur les domaines prioritaires et les cibles proposés, et en proposant la formulation de cibles spécifiques mesurables au titre du domaine prioritaire 6 sur « l'eau et l'assainissement », ainsi que d'éventuels indicateurs. Les contributions du PHI se retrouvent clairement dans le domaine prioritaire 6 formulé par le GTO, notamment en ce qui concerne les cibles sur l'eau et l'assainissement, la gestion des eaux usées, la GIRE et la qualité de l'eau, telles que proposées dans la version actuelle du document de travail du GTO sur les domaines prioritaires (au 3 mai 2014). Les discussions du GTO sur le domaine prioritaire 6 prennent également en compte les questions relatives à la coopération transfrontière, à l'approvisionnement durable et à la collecte de l'eau, qui occupent une place moins importante dans la proposition du PHI.

20. À sa 10^e session en avril 2014, le GTO a commencé à regrouper et à hiérarchiser les domaines prioritaires afin de structurer les ODD, en réduisant le nombre de domaines prioritaires et de cibles, et d'atteindre un consensus sur les priorités en vue de l'élaboration d'un ensemble d'ODD. À cette session, il a été décidé que le document du GTO relatif aux domaines prioritaires serait rédigé en tant que document de travail du GTO pour la 11^e session qui se tiendrait du 5 au 9 mai. Les 12^e et dernière sessions du GTO se tiendront du 16 au 20 juin et du 14 au 18 juillet 2014, afin de prendre une décision sur la proposition du GTO relative à un ensemble d'ODD à soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour négociation et adoption par les États membres.

3. Prochaines étapes

21. Le processus officiel de négociation intergouvernementale sur le programme pour l'après-2015 devrait démarrer en septembre 2014 à la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de la présentation du document de travail final du GTO et de sa proposition relative à un ensemble d'ODD. La proposition de l'UNESCO-PHI sur l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que d'autres rapports seront résumés dans un rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies. Ce rapport sera également présenté aux États membres en septembre 2014 à New York afin d'ouvrir la voie aux négociations.

22. Le processus de négociation intergouvernemental sur les ODD devrait aboutir à l'organisation d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015, en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et des ODD. La communauté internationale passera ensuite à la mise en œuvre d'une nouvelle phase de développement durable. Durant ce processus, le PHI continuera de participer aux processus pertinents afin de donner un rôle de premier plan à l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015, et poursuivra sa participation active aux débats par le biais de différentes plates-formes en vue de formuler un ODD distinct consacré à l'eau et un programme de développement cohérent pour l'après-2015.

PROJET DE RÉOLUTION

23. Le Conseil souhaitera peut-être examiner le projet de résolution figurant en annexe.

ANNEXE

PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À L'EAU DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO,

- Reconnaissant** que l'eau est au centre du développement durable et de ses dimensions humaines, environnementales et économiques,
- Conscient** des processus actuellement menés à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies concernant la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et des futurs objectifs de développement durable (ODD),
- Notant avec satisfaction** les contributions importantes du PHI par le biais de différents processus interdépendants afin de promouvoir le rôle essentiel de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable,
- Approuve** la proposition de l'UNESCO-PHI relative à un objectif mondial de développement durable pour l'après-2015 distinct et consacré à l'eau, englobant tous les aspects de la sécurité de l'eau et mettant l'accent sur l'eau et l'assainissement, l'efficacité de l'utilisation de l'eau, les méthodes de gestion des ressources en eau fondées sur la GIRE, la qualité de l'eau et la gestion des eaux usées et les catastrophes liées à l'eau ;
- Invite** tous les comités nationaux du PHI à promouvoir la question de l'eau dans les débats nationaux sur le programme de développement pour l'après-2015, afin que la position de leurs gouvernements respectifs sur ce dernier et sur les ODD reflète la priorité accordée à l'eau, et s'assurer que les questions relatives à l'eau reçoivent l'attention qu'elles méritent dans les négociations des États membres à l'Assemblée générale des Nations Unies en vue du sommet des chefs d'État et de gouvernement sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et les ODD qui se tiendra en septembre 2015 ;
- Encourage** le Secrétariat du PHI, en tant qu'organisme chef de file dans le domaine des sciences de l'eau, à continuer de fournir des contributions et des données techniques aux processus de l'après-2015 concernant la formulation des objectifs et des cibles relatifs à l'eau dans le cadre des futurs ODD et du programme de développement pour l'après-2015 ;
- Recommande** de diffuser la proposition de l'UNESCO sur l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD en mettant à disposition les documents et les informations pertinents par le biais du site Web de l'UNESCO et d'autres médias, et de nommer un point focal chargé de fournir des informations et des conseils techniques aux États membres et aux comités nationaux du PHI concernant les débats relatifs à l'eau dans le cadre des processus de l'après-2015 ; et

Prie

le Secrétariat du PHI de faciliter et d'encourager les consultations régionales des comités nationaux du PHI sur le rôle de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD, en mettant l'accent sur la sécurité de l'eau et sur les défis relatifs à l'approche de la GIRE, à la qualité de l'eau, à la gestion des eaux usées et aux catastrophes liées à l'eau, en tenant compte du rapport de la 50^e session du Bureau du Conseil du PHI.